



Mairie
14, route de Benet
79160 VILLIERS-EN-PLAINE

Accueil des services de garderie et de restauration dans le cadre de la réouverture des écoles maternelle et élémentaire

Le président de la République a décidé d'engager un processus progressif de déconfinement scolaire tenant compte des impératifs sanitaires, mais aussi sociaux, dans ce moment grave de l'histoire de notre pays. Le 28 avril 2020, le Premier ministre a précisé, devant la représentation nationale, le cadre de cette progressivité. Il a précisé aussi que cette nouvelle rentrée scolaire se faisait sur la base du volontariat.

La commune de Villiers-en-Plaine, dès cette annonce, a pris la décision d'étudier la possibilité de rouvrir ses 2 établissements scolaires maternelle et élémentaire avec l'objectif d'accueillir le plus grand nombre d'élèves et de permettre ainsi à certains enfants de réintégrer le cadre d'enseignement. Des objectifs qui s'inscrivent dans le respect strict des garanties des conditions de santé et de sécurité non seulement pour les enfants accueillis mais aussi pour le personnel encadrant et les enseignants.

Dans les jours qui ont suivis, le ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse a transmis un protocole sanitaire aux collectivités locales et aux directeurs et personnels de l'Education Nationale, afin d'organiser et de réglementer le retour des enfants dans les établissements scolaires et les bâtiments périscolaires, dans des conditions de sécurité optimales.

Un questionnaire, élaboré conjointement entre la commune et l'éducation nationale a été transmis aux parents d'élèves. L'analyse des retours des parents a fait ressortir que pour plus de la moitié des élèves, les parents souhaitaient le retour de leurs enfants à l'école.

La commune et les enseignants, chacun avec leurs obligations et leurs contraintes, ont étudié minutieusement les possibilités d'accueil en tenant compte des distanciations, de l'ensemble des gestes barrières et des taux d'encadrement du personnel de surveillance.

La décision de travailler en demi-groupes en milieu scolaire et de décaler les horaires d'entrée ou de sortie de classe a permis à la commune d'être certaine d'assurer l'accueil en garderie et restauration, des enfants désirant réintégrer les écoles et surtout dans le respect des normes sanitaires.

Un maximum de 40 enfants pourra donc être accueilli au restaurant scolaire de l'élémentaire et le même nombre à la garderie du matin et du soir.

Les mesures barrières et les normes draconiennes de sécurité sanitaire imposées vont être appliquées par le personnel communal qui a reçu, avec l'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours, une formation et une information, deux outils indispensables à cette reprise progressive.

Le transport scolaire, assuré par la Communauté d'Agglomération, va fonctionner en appliquant les règles de distanciation.

La pré-rentrée scolaire va donc se faire le lundi 11 mai avec la finalisation des marquages au sol et de l'affichage des informations.

Vos enfants seront accueillis, selon les groupes d'élèves déterminés par les professeurs, à partir de mardi matin 12 mai, dans les meilleures conditions sanitaires et de sécurité, soit en garderie dans le bâtiment enfance, soit aux entrées d'écoles.

Pour les gestes barrière et les normes de sécurité sanitaire que devront respecter vos enfants, je vous demande de vous les appliquer strictement pour une plus grande sécurité et une meilleure compréhension pour nos enfants. Je vous demande aussi de respecter les horaires de garderie et d'entrée en cours.

Toutes ces décisions ne sont applicables au maximum que jusqu'au 2 juin prochain.

Je souhaite à toutes celles et ceux qui retournent à l'école une rentrée sereine.

Le maire,

Jean-Claude MORINEAU,

**EXTRAIT DU PROTOCOLE D'ADAPTATION ET D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
COMMUNAUX DESTINÉS A L'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT
D'URGENCE SANITAIRE COVID 19.**

PÉRIODE DU 12 MAI AU 2 JUIN 2020.

Ce document a été élaboré sur la base du protocole édité par le ministère de l'éducation nationale. Des conseils d'adaptation des locaux et de mise en œuvre des gestes barrières ont été dispensés aux élus, employés communaux et directeurs d'écoles par le Service Départemental d'incendie et de secours.

Le présent protocole communal respecte les principes énoncés au niveau national :

- Maintien de la distanciation physique
- Application des gestes barrières
- Limitation du brassage des élèves
- Information et communication aux familles.

Il est élaboré par pôles d'activités :

**1- Le bâtiment « enfance » : destiné à l'accueil en garderie et la restauration
maternelle :**

Un nettoyage complet du bâtiment aura lieu lundi 11 mai, jour de pré-rentree.

Les enfants sont accueillis à partir de 7 heures le matin et jusqu'à 8 heures 40 pour la maternelle et 8 heures 25 pour l'élémentaire. La garderie du soir est ouverte jusqu'à 18 heures 30. Nous vous demandons de respecter cet horaire du soir : condition indispensable pour procéder à la désinfection des locaux.

Le parent qui accompagne ou vient chercher son enfant n'entre pas dans les locaux. Un cheminement est mis en place. Les enfants entrent un par un. Ils sont accueillis par une employée communale qui les accompagne pour se laver les mains.

Les activités en garderie sont prévues pour que les jeux ne puissent être échangés. Les jouets utilisés sont désinfectés quotidiennement.

Les enfants sont installés par tranches d'âges. Les trois salles ont été aménagées pour recevoir 40 enfants maximum, en respectant les distances préconisées.

Les porte-manteaux collectifs sont condamnés. Les enfants, garderont avec eux, sur leur dossier de chaise : blouson, gilet, sac. La fourniture d'une petite gourde individuelle est recommandée.

Des activités dans le parc pourront être organisées en limitant le nombre d'enfants, dans le respect des distanciations physiques. Les jeux de ballons et de contact sont interdits.

Une désinfection des points de contact (poignées de portes, interrupteurs, murs à hauteur d'enfant, robinetterie, sanitaires, tables...) aura lieu entre 7 et 8 heures 30 puis entre 17 et 18 heures 30.

L'ensemble du bâtiment sera aéré régulièrement. Un nettoyage désinfection complet est effectué à partir de 18 heures 30.

Les agents d'encadrement porteront un masque.

Le repas de midi pour les enfants de maternelle sera servi en plateaux « type self » par les employées communales. Il s'agit d'un repas complet : entrée, plat, dessert. Les serviettes de tables seront fournies chaque jour par les familles et remplacées dans les sacs après chaque repas.

2- L'école maternelle :

Les préconisations ont été données à chaque famille par la directrice d'école. Les salles de classes qui accueilleront les enfants ont été aménagées dans le respect des distanciations physiques. Les sanitaires et lavabos également.

L'entrée dans la cour est interdite aux familles.

Un schéma d'entrée et de sortie évite le brassage des élèves.

Les enfants seront invités à se laver les mains, dès leur arrivée.

Les récréations sont décalées.

Les points de contact sont désinfectés chaque jour, le matin.

Le ménage, désinfection des salles occupées est effectué le soir.

Chaque jeu pédagogique utilisé est placé « en quarantaine » et désinfecté tous les après-midis.

Les employées communales porteront un masque.

3- L'école élémentaire et la cantine élémentaire :

Les préconisations ont été données à chaque famille par le directeur de l'école. Les salles de classes qui accueilleront les enfants ont été aménagées dans le respect des distanciations physiques. Les sanitaires et lavabos également.

L'entrée dans la cour est interdite aux familles.

Un schéma d'entrée et de sortie évite le brassage des élèves.

Les enfants seront invités à se laver les mains, dès leur arrivée.

Les heures d'entrée et de sorties ainsi que les récréations sont décalées.

Les points de contact sont désinfectés tous les jours, le matin.

Le ménage, désinfection des salles occupées est effectué le soir.

Le repas de midi pour les enfants de l'école élémentaire sera servi en plateaux « type self » par les employées communales. Il s'agit d'un repas complet : entrée, plat, dessert. Le restaurant scolaire a été aménagé de façon à ne recevoir que 40 enfants. Les bancs ont été remplacés par des chaises.

Le nettoyage, désinfection de la cuisine et du restaurant scolaire est effectué l'après-midi.

Dans tous les cas :

Une formation aux gestes barrières sera donnée par les équipes enseignantes et par les employés communaux, aux enfants, le 12 mai.

Chaque famille doit veiller au respect de ces gestes.

Les structures extérieures de jeux, dans les écoles et sur les espaces publics (parc du château et city stade) restent interdites d'utilisation.

Les enfants qui utilisent le service de transport scolaire seront accompagnés dans le respect des gestes barrières et jusqu'à la prise en charge par les équipes enseignantes.

L'utilisation du vélo pour se rendre à l'école est interdite.

Les lavages de mains seront répétés avant d'entrer dans la salle de classe, après les récréations, avant et après le repas, au minimum.

Tous les locaux ont été aménagés pour éviter les croisements quand la distanciation physique ne peut être respectée. Des marquages au sol indiquent les cheminements à emprunter.

L'approvisionnement des fournitures d'hygiène : mouchoirs en papier, savon, essuie-mains à usage unique sera contrôlé tous les jours.

Le personnel communal sera attentif au respect, par les enfants et les adultes, des gestes barrières.